

PROGRAMME

INTRODUCTION

I. Présentation des enjeux juridiques, financiers et administratifs - Risques - Méthodologie liés à la fiscalité incitative et à la fiscalité internationale

II. Opération de qualification des actifs immobilisés incorporels

MODULE 2 : DISPOSITIFS FRANCAIS DE FISCALITÉ INCITATIVE EN MATIERE DE BREVETS, INVENTIONS ET LOGICIELS

I. Crédit d'impôt recherche

II. Régime Ratio Nexus (IP Box)

III. Régime dit des Jeunes Entreprises Innovantes

IV. Cumul des dispositifs

MODULE 3 : FISCALITE INTERNATIONALE DES BREVETS, INVENTIONS ET LOGICIELS

I. Obligations fiscales du débiteur domicilié en France de produits de la propriété industrielle

II. Application des conventions fiscales internationales

III. Traitement fiscal des sommes perçues par un créancier domicilié en France

IV. Prix de transfert

- principes
- détermination des prix de transfert
- obligation documentaire

26 MARS 2026

FISCALITÉ DES BREVETS, DES INVENTIONS ET DES LOGICIELS

AVANCÉ

En ligne via Zoom



Centre d'études internationales

de la **propriété intellectuelle** | CEIPI

Université de Strasbourg

FISCALITÉ DES BREVETS, DES INVENTIONS ET DES LOGICIELS - AVANCÉ

Objectifs pédagogiques :

Ce programme de formation a pour objectifs de:

- présenter les régimes fiscaux incitatifs en matière de brevets, d'innovation et de logiciels et identifier comment ils peuvent se compléter ;
- présenter les incidences des dispositifs fiscaux dans la constitution d'un portefeuille de droits de brevets, inventions et logiciels et son exploitation ;
- identifier les obligations financières et déclaratives liées à ces exploitations ;
- présenter les risques de redressement fiscaux et comment les prévenir.

Ce programme peut être suivi seul ou en complément du Séminaire Fiscalité des brevets, des inventions et des logiciels (débutant).

Intervenants :

Stéphanie Maury, Docteur en Droit, Directrice juridique, financière et fiscale, membre associé du laboratoire de recherche du CEIPI

Méthodes pédagogiques :

Les cours seront constitués d'exposés illustrés d'exemples, de jurisprudence et de cas concrets/pratiques à résoudre en groupe.

Responsable scientifique :

Stéphanie Maury, Docteur en Droit, Directrice juridique, financière et fiscale, membre associé du laboratoire de recherche du CEIPI

Public concerné

Ce programme de formation intéresse le monde des économies créatives et les professionnels et entrepreneurs des hautes technologies, les juristes, les professionnels du chiffre, les décideurs, les juges et les étudiants.

Langue de la formation

Français

Conditions d'accès

Il ne s'agit pas d'une formation diplômante, tout participant peut y accéder sans condition, sous réserve de validation du dossier d'inscription.

Durée

1 journée avec 7h effectives, de 9h30 à 13h00 et de 14h00 à 17h30

Format

Cette action de formation est proposée uniquement en ligne via la plateforme Zoom.

Frais

Tarif normal: 840€

Tarif préférentiel pour l'inscription aux séminaires « débutant » et « avancé » : 1400€

Tarif étudiant : 260€

Tarif préférentiel pour l'inscription aux séminaires « débutant » et « avancé » : 520€

Informations et inscriptions

<https://www.ceipi.edu/formations/formations-non-diplomantes/advanced-trainings/seminaire-fiscalite-de-la-propriete-intellectuelle/seminaire-fiscalite-des-brevets-des-inventions-et-des-logiciels>

Renseignements

Rita Gardosi, Gestionnaire de formation

Tél : +33 (0)3 68 85 80 17

E-mail : seminaire_fiscalite@ceipi.edu